

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt mai à 20 h 30, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

### Présents :

**Mme :** Dominique LE FOUEST

**MM. :** Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bernard BONENFANT, Daniel MONTOUILLOUT, Christian PORTIER, Michel BOUCHE.

**Absents excusés :** M. DUVAL Régis (pouvoir à M. BOUCHE Michel), M. JESSIONESSE Jean-Paul (pouvoir à M. Sylvain JESSIONESSE), M. ROYER Michel et M. BRAGUE Laurent

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 25 Mars 2016 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Il revient sur certains points de la dernière réunion :

- **Elagage des arbres Rue des Cras :** un courrier a été adressé aux propriétaires concernés.
- **Communes nouvelles :** un projet est en cours sur la commune de Chaource et les communes environnantes.
- **Opération groupée de diagnostics énergétiques des bâtiments publics par le Pays d'Armanche :** Ces diagnostics sont intéressants dans la mesure où l'on s'engage à réaliser des travaux dans un délai relativement court. La commune ne s'est donc pas inscrite dans ce programme.
- **Renégociation des prêts :** un courrier a été adressé au Crédit agricole pour connaître les modalités de renégociation des deux derniers prêts (aménagement du village). La commune pourra éventuellement contacter un autre organisme si ce dernier ne donne pas une suite favorable.

### Ordre du jour :

#### Assistance technique en matière de voirie

Pour des raisons administratives, la délibération prise par le Conseil municipal le 11 décembre 2015 approuvant l'adhésion à l'assistance technique en matière de voirie mise en place par le Département de l'Aube doit être retirée et reprise afin d'en modifier sa date d'effet. Celle-ci interviendra à compter du premier jour du mois qui suit la signature de la convention par la commune et le Département. Les autres termes de la convention restent inchangés. Le conseil municipal décide en conséquence d'accepter la nouvelle convention

proposée par le Département et décide d'adhérer au groupement de commandes. La commune pourra ainsi bénéficier des marchés de travaux passés par le Département et obtenir des prix plus attractifs pour l'entretien de la voirie communale.

### **Travaux de voirie et d'accessibilité**

Le conseil municipal prend connaissance de l'estimatif des travaux pour la réfection de la voirie communale (chemin de la petite Fontaine, chemin dessous de la Calbeaudière et rue de Flamard), ainsi que du devis pour la création de 4 places pour personnes à mobilité réduite (église, mairie-école, école maternelle et Domaine St Georges). Une subvention de 20 % sera demandée à la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine dans le cadre du plan régional de soutien aux communes de moins de 2500 habitants. Le choix de l'entreprise sera pris après réception des autres devis demandés.

### **Dossier Eglise**

Le cabinet Juvenelle a adressé à la commune l'étude concernant le diagnostic de l'église dans le cadre de sa restauration. Cette étude est présentée au conseil municipal. Sur ce document sont détaillés le constat de l'existant et les différentes préconisations en ce qui concerne :

- L'état sanitaire actuel
- Les intérieurs
- Les extérieurs
- La charpente et la couverture de la nef, du chœur, du clocher, du transept
- Les baies

L'étude pour la rénovation complète de l'édifice présente un montant estimatif y compris honoraires de 817 943.56 € H.T. soit 981 532.28 € T.T.C.

L'architecte a scindé les travaux en deux tranches évaluées à (honoraires compris) :

- 1) Choeur + transept : 496 489.51 € H.T.
- 2) Nef+intérieurs+vitraux : 321454.05 € H.T.

Chaque tranche comporte 4 lots : maçonnerie-taille de pierre, charpente, couverture, menuiserie (et vitraux pour la seconde tranche)

Pour mémoire, lors de l'appel d'offre, le conseil municipal avait fixé une enveloppe de 300 000 € pour l'ensemble des tranches.

Les aides actuelles que nous pouvons envisager sont :

- DETR : 20 %, Conseil Régional : 15 %, Conseil Départemental : 8 à 13 % soit au maximum 48 %.
- La Sauvegarde de l'Art Français dont nous ne connaissons pas le niveau d'intervention.
- Fondation du patrimoine : 10% si on mobilise 5% de souscription du coût des travaux soit pour la 1<sup>ère</sup> tranche environ 22 580 €.

Le taux maximum des aides s'élèverait à 63 %, ce qui laisserait à la charge de la commune 37% de la dépense soit 183 700 € (hors Sauvegarde de l'Art français).

Le conseil municipal décide de demander au Cabinet Juvenelle de venir lui présenter son étude afin de redéfinir les différentes tranches de travaux, l'objectif initial étant d'entreprendre la rénovation nécessaire permettant le démontage des étalements intérieurs et extérieurs.

### **Avenant notarié au bail liant la commune et le Foyer Rural**

Le conseil municipal prend les dispositions nécessaires afin de régulariser l'avance des 30 000 € faite, en tant que participation financière par le Foyer rural, pour la réalisation des travaux sur le Gîte St Georges et l'hébergement du « petit palais ». Le budget 2016 sera modifié afin d'intégrer les opérations comptables. Un avenant notarié ne semble pas nécessaire. Le document administratif pourra être constitué soit par la délibération du 5 décembre 2011 ou par une convention sous seing privé entre les deux parties, convention précisant les dispositions de la délibération du 05 décembre 2011.

### **Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques**

Le SDEA a obtenu une aide financière de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques. D. Lhomme rappelle que le coût total pour la pose d'une borne est de 12 000 € et que, compte-tenu des aides, le coût à la charge de la commune serait de 2 000.00 €. Ce prix ne reste valable que pour les bornes installées avant le 31 décembre 2017. La maintenance annuelle serait de l'ordre de 500 €. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce programme en s'inscrivant pour l'installation d'une borne de recharge sur la commune.

### **Dissolution du Syndicat des Eaux de Chaserey/Etourvy**

Le schéma départemental de coopération intercommunale, arrêtée le 23 mars 2015 se traduit notamment par la dissolution de nombreux syndicats. Après avoir pris connaissance du courrier de Madame la Préfète, le conseil municipal accepte la dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Chaserey-Etourvy au 31 décembre 2016 mais regrette toutefois sa disparition. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'échelon local mis en place au Syndicat départemental des eaux sera le COPE (Conseil de la Politique de l'Eau) dont le périmètre sera identique au syndicat des eaux actuel Chaserey-Etourvy. Sa gestion sera autonome, le COPE fixera le prix de l'eau et devra équilibrer son budget.

### **Election des délégués pour la compétence Assainissement non collectif auprès du SDDEA.**

Suite à la création du nouveau Syndicat Mixte Ouvert SDDEA, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la compétence assainissement non collectif (seule compétence transférée au syndicat à ce jour). Sont élus :

- Délégué titulaire : M. LHOMME Dominique
- Délégué suppléant : Mme LE FOUEST Dominique

### **Avis sur le projet de périmètre concernant la fusion des communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armance**

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion de communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les arrêtés portant projet de périmètre des nouvelles structures doivent être notifiés aux communes membres des EPCI pour accord. Le conseil municipal prend acte du périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés du Chaourçois et du Val d'Armance.

## **Etude sur le landion par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon**

D.Lhomme rend compte de la visite de Monsieur Vincent Govin le 7 avril 2016, technicien au Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Armançon. Une étude sur la totalité du Landion est actuellement en cours. Cette étude permettra à la commune d'avoir un diagnostic concernant le plan d'eau d'Etourvy. Monsieur Govin animera une réunion publique afin de présenter à la population les conclusions de cette étude et les préconisations éventuelles d'aménagement.

## **Réglementation sur le désherbage dans les communes**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, certains produits phytosanitaires seront interdits.

Les solutions de remplacement peuvent être :

- Goudronnage ou bétonnage des trottoirs
- Désherbage thermique ou à la binette (une proposition avait été faite à la commune mais revenait à environ 10 000 € par an).

Le conseil municipal se réunira pour faire le tour du village et définira les endroits où on peut traiter et où on ne peut pas. Il faudra certainement accepter que certains endroits restent enherbés.

## **Travaux de rénovation au moulin – nouvelle tranche**

Une nouvelle tranche de travaux est à l'étude afin de poursuivre la remise en fonctionnement du moulin à huile et à farine. Seul le devis concernant la réfection de la cheminée a été présenté. D'autres devis sont en attente. L'association du patrimoine sera sollicitée pour accompagner la commune sur ce dossier.

## **Opération « Nettoyons la nature »**

Le centre Leclerc organise une opération « Nettoyons la nature » du 23 au 25 septembre 2016. Comme l'an passé, la commune s'inscrira à cette opération.

## **Informations et questions diverses :**

**Réunion ordures ménagères** : A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 la collecte des ordures ménagères change. Le ramassage aura lieu une semaine sur deux. Chaque foyer se verra attribuer un conteneur qui sera déterminé en fonction de la composition du foyer. La communauté de communes va organiser une réunion d'information le 16 juin 2016 à 18 h à l'intention de la population.

**Cygnés** : Un couple de cygnés a été acheté. M. Jeanny Virey s'occupe de 3 autres petits cygnés, encore trop jeunes pour être lâchés aujourd'hui.

**Association viticole** : L'assemblée générale est prévue le vendredi 17 juin 2016 à 18 h 15 à l'ancienne salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**Le Maire**  
**M. LHOMME Dominique**